Image not found or type unknown

Rachat de part, évaluation des biens

Par **circa**, le **28/05/2014** à **12:19**

Bonjour,
Je suis en indivision avec ma demi soeur issu du premier mariage de mon père.
Au décès de mon père,un inventaire des biens a été effectué concernant l'immobilier et un forfait de 5 % pour le mobilier a été établi par le notaire.
Ma mère usufruitière est décédée depuis.Elle avait rénové un peu la maison et acheté quelques meubles en plus.
Je vais racheter la part de ma demi soeur.
Au moment du partage, est-ce que la part de ma demi soeur sera celle évaluée au décès de mon père ou est ce qu'une nouvelle estimation des biens immobiliers et du mobilier sera obligatoire ?
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés